L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

JEUDI, 8 MAI 1884.

SPECTACLES, BALS, &c.

PAVILLON FARANTA,

Coin des rues Bourbon et Orléans.

ENCORE UNE IMMENSE ATTRACTION CETTE SEMAINE!

REPRESENTATIONS ENTIEREMENT NOUVELLES.

Seconde et dernière semaine des artistes favoris LARRY DOOLEY et CONWAY FRANK.

Début du merveilleux danseur acrobate, Master HOGNEY.

Première représentation dans cette ville de la grande pièce populaire de New-York:

Peril, or Life by the Sea Side,

Comédie à la fois amusante et pathétique, par la PAUL COMEDY COMPANY.

7 mai—

OUVERTURE DU PRINTEMPS

—CHEZ—

GODCHAUX,

MARCHAND DE

VETEMENTS

—ET—

d'Articles de Toilette

POUR HOMMES.

81, 83 et 85 rue du Canal.

Lundi, 10 Mars 1884,

Nouvelles Marchandises faites ici

—A—

BAS PRIX.

Venez examiner nos Nouveautés.

Ordres de la campagne sollicités.

Ech antillons et mesures envoyés, sur demande. 9mars—

Médaille d'Or. Paris 1878 — Diplome d'honneur Amsterdam 1878

BASILE BARES.

No 84 - - Rue Royale - - No 84

SEUL AGENT.

VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gavau, de Paris, avec nouveau système Equilibre. Brevété pour la tenue de l'accord la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressement pour notre climat et sont pleinement garantis. J'offre ces Pianos au prix excessivement réduit.

Accords et réparations de Pianos et Orgues aux conditions très avantageuses.

18 nov—

Hôtels, Sources etc.

HOTEL DE L'EUROPE

A BILOXI.

N. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le comfort désirable. Ses prix sont très modérés. 3 mai—4m

RESTAURANT VICTOR,

31.........Rue Bourbon.........31

J'AI l'honneur d'annoncer à mes clients et au public que pour la saison d'été j'ai beaucoup diminué les prix des repas à la carte, ainsi que la pension à la semaine. Je servirai aussi à partir du 1er mai, un diner, table d'hôte, système parisien, entre 3 et 7 heures, pour le prix modique d'une piastre par personne, y compris une demi-bouteille de bon vin de Bordeaux.

Salons somptueux pour repas privés, et chambres à coucher pour voyageurs.

27 avril—1 mois — VICTOR BERO.

Martin's Hotel et Restaurant

17 University Place, New-York

Maison Française de premier ordre.

EUROPEAN PLAN.

Chambres de $0 75 à $2 par jour.

Déjeuner à la carte. Diner $1, vin compris.

CAFE.

Journaux Louisianais et autres.

J. B. MARTIN Propriétaire.

16fév—3m 3f par sem

RESTAURANT PIZZINI,

182 RUE DU CANAL,

(Presque vis-à-vis du Grand Opéra House.)

NOUVELLE-ORLEANS.

La cuisine est confiée aux soins du célèbre maître-queux JULES SABRIER.

MATHIEU & P. PIZZINI,

PROPRIETAIRES.

Téléphone dans le maison.

21 oct—1an

Claiborne Cottage.

A COVINGTON, Lne., dans les pinières. Pension, par mois, $35, par jour, $1 50. Enfants et domestiques, moitié prix. Résidence charmante, climat extraordinairement sain. Sources médicinales d'une grande puissance curative. S'adresser pour la pension sur les lieux, ou à H. Billard, libraire, 59 Chartres.

Mme E. JAUFROID.

17avril—1m mar jeu dim

VENTE DE BANQUEROUTE.

TOILES ET COTONS A DRAPS

Damas pour table et belle Lingerie damassée pour table.

Couvertures de pianos, Nappes et Servicttes de damas.

Moustiquaires de bobinet, toutes largeurs.

Beaux BAS SOIE pour dames, couleurs assorties. BAS Balbriggan.—CHAUSSETTES de Messieurs et un grand assortiment de

Parasols et demi-Ombrelles

Ces marchandises sont toutes nouvelles et françaises (pas endommagées) achetées à une vente de banqueroute à New York, maison d'importation; et, afin de les écouler aussi rapidement que possible, nous les offrons bien au-dessous du coût d'importation.

On peut les examiner sur nos comptoirs du centre.

B. & W. CROVER,

Rue du Canal, 141, coin Bourbon.

30 mars—3m

MERCHANTS' MUTUAL INSURANCE COMPANY

OF NEW ORLEANS.

No 104 CANAL STREET.

TWENTY NINTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1883 including unearned premiums of the previous year—

On Fire risks	$248,848 79
On Marine risks	22,022 70
On River risks	22,912 63
Total premiums	$293,784 12
Less unearned premiums	75,281 00
Net earned premiums 31st May, 1883	$218,503 12
Losses paid—	
On fire risks	$56,527 62
On marine risks	13,201 25
On river risks	4,495 50
Taxes and expenses, less interests	26,164 16
Reinsurances and return premiums	16,100 26
	$116,488 79
Profit	$102,014 78

The company has the following assets:

Real estate	$244,820 23
Bank, Railroad and other stocks	61,334 53
Notes secured by mortgage and pledge	149,330
Bills receivable	61,096 58
Premium in course of collection	36,450 96
Stock of Vallette Dry Dock Co	11,362 50
New Orleans Water Works Co	19,600 00
Louisiana Consols	13,436 25
City time	2,000 00
Judgment on mortgage notes	4,325 00
Cash on hand	82,579 62
	$688,384

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.

PAUL FOURCHY, President.

G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans,
Sworn to and subscribed before me the 11th day of June, 1883.
JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 11th day of June, 1883, it was resolved that in addition to the interest dividend of Ten Per Cent already paid to the stockholders, a further dividend of TWENTY-FIVE PER CENT. on the net earned participating premiums for the year ending May 31, 1883, be paid on the third Monday of July next.

—DIRECTORS—

P. MASPERO,	JNO. B. LALLANDE,
M. W. SMITH,	J. J. FERNANDEZ,
D. FATJO,	PAUL FOURCHY,
EDWARD TOBY,	D. A. CHAFFRAIX,
B. W. TAYLOR,	CHAS. LAFITTE,

JOS. A. SHAKESPEAR.

6fé—

DEMANDES.

ON demande—Une bonne d'enfant ne parlant que le français, et une femme de chambre. S'adresser au No 1163 St Charles Avenue. 8mai—6f

UNE jeune fille désire une place comme bonne d'enfants. Elle offrira de bonnes recommandations. S'adresser au No 163 rue Esplanade. 7 mai—5f

ON demande de bons ouvriers cigariers, encoignure Decatur et Douane. 6mai—6f

ON demande immédiatement au No 278 de la rue Royale, une nourrice, pour un enfant de 10 mois. 2 mai—

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné qu'une demande sera adressée à la prochaine Assemblée générale pour le vote d'une loi autorisant la ville de la Nlle-Orléans à convertir, au gré des porteurs des bons à prime en coupons et bons enregistrés, avec intérêt payable par trimestre ou semestre.

4mai—5f en 30j

AVIS LEGAL.

Nouvelle-Orléans, 30 avril 1884.

AVIS est par le présent donné que, conformément à l'article 43 de la Constitution, une demande sera adressée à la Législature, pendant sa prochaine session, pour le vote des lois suivantes:

1° Loi fixant les salaires des députés du shériff criminel de la paroisse d'Orléans et pourvoyant au paiement des salaires du shériff criminel et de ses députés par la ville de la Nouvelle-Orléans.

2° Loi fixant les salaires du greffier aux minutes et des autres députés-greffiers de la Cour criminelle de District pour la paroisse d'Orléans, et pourvoyant au paiement des salaires du greffier de la Cour criminelle de District et de ses députés par la ville de la Nouvelle-Orléans.

3° Loi pourvoyant au paiement par la ville de la Nouvelle-Orléans des honoraires fixés par la loi pour l'avocat de district de la paroisse d'Orléans et requérant que le budget de ladite ville soit amendé pour pourvoir au paiement de ces honoraires.

1 mai—6f en 30 j

Avis.

AVIS est ici donné de l'intention du soussigné de s'adresser à la prochaine Législature pour l'allocation d'une somme à lui due pour du savon fourni à l'Hôpital de Charité en 1871-72 et 73.

J. H. KELLER.

20avril—20 26—4 9 15 mai.

AVIS LEGAL.

IL sera adressé à la Législature à sa session de cette année (1884), par les soussignés, une demande pour être autorisés à poursuivre l'Etat judiciairement pour services professionnels rendus, ou pour le vote d'une allocation en paiement des dits services, sur preuves bien établies, pour $44,000.

HORNOR & BENEDICT, en liquidation.

28 avril—4 f en 30 j

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné que, conformément à l'article de la Constitution qui gouverne en pareille matière, je demanderai à la Législature de l'Etat de la Louisiane, qui se réunit en mai prochain, de prohiber l'assessement et la collection de taxes de levées de district dans le cinquième district municipal, ville de la Nlle-Orléans.

26av—5fen30j — N. TREPAGNIER.

AVIS LEGAL.

AVIS public est donné par les présentes de l'intention de s'adresser à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane à sa prochaine session, pour demander l'adoption d'un acte autorisant la ville de la Nouvelle-Orléans à renouveler et à prolonger le paiement de sa dette pour le reliquat non payé des billets maintenant échus et exigibles, qui avaient été originairement fournis pour représenter une partie du prix d'achat du Parc de Ville; l'acte devant autoriser la ville de la Nouvelle-Orléans à émettre des certificats de dette, ou obligations, pour le montant des dits billets, avec dépens, honoraires et intérêts; les dits certificats devront porter intérêts au même taux que ledit reliquat de prix d'achat. L'acte portera que cette prolongation de temps interrompra et suspendra la prescription, mais n'affectera, n'affaiblira, ni n'altérera, en aucune façon, les obligations actuelles de la ville, relativement à la dite dette, ni les droits et les moyens légaux des détenteurs desdits billets et de la dette que les billets représentent. L'acte portera, aussi qu'en cas de retard, ou de défaut de paiement d'aucune partie du principal ou de l'intérêt des dits certificats de dette, les détenteurs seront réintégrés dans tous les droits et moyens légaux qu'ils garantissent maintenant les dits billets, et pourront réclamer et exiger le paiement de la dette avec dépens, honoraires et intérêts, de la même façon et avec les mêmes droits que si la prolongation n'avait pas été accordée, laissant, cependant, intactes l'interruption et la suspension de la prescription. L'acte portera aussi que les billets primitivement fournis seront conservés jusqu'à parfait paiement des dits certificats de dette, à émettre par la ville de la Nouvelle-Orléans, et devront servir à tous porteurs des dits certificats de la ville de la Nouvelle-Orléans, au cas de non paiement d'aucune partie du principal ou de l'intérêt des dits certificats, et dans l'éventualité de procès, ou procédures judiciaires, pour en exiger le paiement; et autorisant la ville de la Nouvelle-Orléans à lever une taxe pour le paiement de la dette représentée par les dits certificats. L'acte devra pourvoir au rachat de ladite dette, et autoriser ladite ville, le Bureau de Liquidation ou toute autre autorité compétente à faire ce qui sera nécessaire pour exécuter les dispositions de l'acte.

Nlle-Orléans 15 avril 1884.

18avril—au23mai

AVIS public est ici donné de l'intention du soussigné de demander à la prochaine Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane le passage d'un acte allouant au soussigné la somme de mille piastres avec intérêt au taux de sept pour cent par an à partir du 18 juillet 1879, jusqu'à paiement—laquelle somme est due par l'Etat de la Louisiane en vertu des certificats de créance Nos 39 et 40 émis conformément à une ordonnance adoptée le 7 juillet 1879 par la Convention de l'Etat de la Louisiane, et dûment signés par le président et le secrétaire de ladite Convention, lesquels certificats sont en la possession du soussigné.

EDOUARD A. PALFREY,

en sa qualité de Président de la Compagnie d'Assurances Factors and Traders.

15 avril—5f en 30 j

AVIS LEGAL.

CONFORMEMENT à l'Art. 48 de la Constitution de l'Etat, avis est donné par le présent, qu'il sera présenté à la Législature, à sa prochaine session, un bill ordonnant le remboursement par l'Etat au soussigné, d'une somme de soixante-dix piastres, montant de deux comptes de taxes de 1876 et 1877, payé par lui en 1880 par erreur.

18avril—5f en 30 j — Dr C. H. BAYON.

Avis.

CONFORMEMENT aux dispositions de l'article 48 de la Constitution, avis est ici donné que les soussignés feront un appel à la Législature de l'Etat de la Louisiane à sa prochaine session régulière pour le passage d'un bill exemptant les encanteurs du paiement des taxes sur toutes les ventes faites par eux de marchandises manufacturées et pour le rappel de la présente loi imposant cette taxe.

VINCENT & CO.
H. STERN & CO.

17avril—2f p s—30j

Avis.

AVIS public est par le présent donné qu'il sera présenté à la Législature de l'Etat de la Louisiane, à sa prochaine session, une loi en faveur de J. E. Bou, S. H. McQuoid, John Stumpf Jr, J. C. Trénoulet et leurs associés, pour leur concéder, à eux et à leurs successeurs ou ayant-droit, une charte ou privilège de Loterie, avec tous les pouvoirs qui y sont attachés ou qui en découlent, sous la raison de "New Orleans and Shreveport Lottery Company". Leur capital sera d'un million de dollars, et leur privilège durera jusqu'à l'année 1895, à moins qu'il ne soit abrogé plus tôt à une élection générale d'Etat. Il sera payé pour ledit privilège quarante mille dollars annuellement au trésor de l'Etat.

Nlle Orléans, 7 avril 1884.

8avril—1m

AVIS LEGAL.

CONFORMEMENT à l'Art. 48 de la Constitution de l'Etat, notice est donnée par le présent avis, qu'il sera présenté à la Législature, à sa prochaine session, un bill ordonnant le remboursement par l'Etat au soussigné, d'une somme de deux cent trente piastres trente-sept cents, montant d'un compte de taxes de 1872, payé par lui en 1873, et payé une seconde fois par erreur, en 1882.

CHARLES ANDREW JOHNSON.

16 avr—5 f en 30 j

AVIS est ici donné à tous, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'il sera présenté à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, au cours de sa prochaine session, une demande d'augmenter le traitement des Commissaires du Jury de la paroisse d'Orléans, et d'amender, dans ce but, la législation à ce sujet. 13avril—1m

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné qu'il sera fait à la Législature, à la session de 1884, une demande pour le vote d'une loi facilitant la mise à exécution du projet d'EXPOSITION UNIVERSELLE DE L'INDUSTRIE ET DU CENTENAIRE DU COTON, pour arrêter les règlements de police nécessaires et contrôler les exhibitions publiques et les spectacles dans la ville de la Nlle-Orléans pendant la durée de l'Exposition. 16 avril—1f par sem en 30 jours.

Mme BONOMO, sage-femme, et mede cin pour dames, 140 St-Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec le temps. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 25 ans, elle se recommande au public. 16 déc—1 an

Avis.

AYANT vendu tout mon stock à M. THEODORE BAUMANN, du Sazerac House, je prie mes amis ainsi que ma clientèle de vouloir bien lui accorder leur généreux patronage.

VINCENT MICAS.

Me référant à ce qui précède, je sollicite des amis et clients de la vieille maison "VINCENT MICAS" une continuation de leur patronage et je puis leur assurer qu'ils ne trouveront aucune différence dans la manière dont seront conduites les affaires.

THEODORE BAUMANN,
29 rue du Camp.

16 avril—1m—MarcVD

Dentistes

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

[illegible] Dauphine, immédiatement après à [illegible] formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

G. P. MALONEY, D. D. S.,

DENTISTE.

BUREAU ET RESIDENCE,

150.........RUE DU CANAL.........150

près Baronne.

Dentiste du couvent des dames Ursulines.

Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.

Extraction de dents sans douleur.

Assortiment de tous articles de dentiste aux prix de fabrique. 25 août—

L.S.L.

Prenez Avis!!

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

MAGNIFIQUE OCCASION

— DE —

Faire Fortune!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE E,

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu

A

L'ACADEMIE DE MUSIQUE,

Nouvelle-Orléans, Lne.,

—LE—

MARDI, 13 MAI 1884,

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction de

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE

GROS LOT

$75.000

1,967 Lots, montant en tout à $265,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000,	25,000
1 Lot de	10,000,	10,000
2 Lots de	6,000,	12,000
5 Lots de	2,000,	10,000
10 Lots de	1,000,	10,000
20 Lots de	500,	10,000
100 Lots de	200,	20,000
300 Lots de	100,	30,000
500 Lots de	50,	25,000
1,000 Lots de	25	25,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250
1,967 Lots se montant à	$265,500

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard

J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, change de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 en plus.)

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser les lettres enregistrées et faire les mandats sur la poste (money orders) payables à

(New-Orleans National Bank)

New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. William Freret et Mme Veuve William Freret, William Alfred Freret, Fannie Freret et Frederick George Freret, possesseurs actuels.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,271—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 7 juin 1884, à midi, de la propriété et dépendances ci-après décrites, ensemble avec soixante dix actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, maintenant réduit à soixante-six actions du dit fonds hypothécaire ici annexées, à savoir—

Un certain terrain, situé dans le faubourg Delord, marqué numéro dix huit sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, en date du 20me jour de décembre 1828, et annexé à un acte passé pardevant Felix De Armas, notaire, en date du 30 janvier 1829.

Le dit terrain mesure, au pied français, cinquante-et-un pieds sur la rue appelée le Cours des Tritons, cent treize pieds et deux tiers d'un pouce sur la ligne qui le divise du lot numéro dix-sept (17), cent quinze pieds onze pouces et un tiers sur la ligne qui le divise du lot numéro dix-neuf (19), et cinquante-et-un pieds et un pouce dans le fond, tel que le dit lot de terre est désigné sur le plan ci-dessus mentionné; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de deux cent dix dollars ($210), échéant le premier jour d'octobre 1884 et renouvelable, conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et la balance comptant. L'acquéreur assumera toutes les obligations et les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec l'acte hypothécaire de Stanford W. Waters en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, passé pardevant Théodule Seghers, notaire en cette ville, le 28 septembre 1838, avec l'acte de vente du shérif en cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

7mai—7 14 21 28 juin4 7

Pilcher, Bros, et als. vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10 793—Division B—En vertu d'un ordre de vente daté du 28 avril 1884 à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 12 mai 1884, à 10 1/2 heures A M, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Sur les lieux rue Joseph, entre Colliseum et Chestnut, dans le Sixième District de cette ville:

1° Une bâtisse en usage comme manufacture rue Joseph, entre Colliseum et Chestnut, dans le Sixième District de cette ville, avec droit de transporter ou réclamation pour coût de construction.

2° Un orgue non fini (destiné à l'Eglise Ste-Anne) dans la manufacture.

3° Un orgue (cabinet) de seconde main dans le même local.

4° Un lot de matériaux pour orgue au même local.

5° Un orgue de seconde main sans tuyaux au même local.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

30avril—80 mai8 10,11

Terhune and Son vs W. W. Stille et al. No 11,072. Prior and Hilgenberg vs William Walker Stille et Mme Sarah Murray, sa femme, No 10,584.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après décrits, le MARDI, 13 mai 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le contenu et les installations du magasin de faïence bien assorti, connu comme le "Mascot Crockery Store," situé au coin des rues Royale et Dumaine, dans le Second District de cette ville, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

2 mai—2 6 9 13

Prior and Hilgenberg vs. Wm. Walker Stille et Mme Sarah Murray, sa femme

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 10,584—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après décrits, le MARDI, 13 mai 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux No 206 rue Royale, coin Dumaine. Tout les droits de M. Wm. W. Stille d'occuper la maison No 206 rue Royale, coin Dumaine, en vertu d'un bail fait sous seing privé, par Lusitte & Dufillo, agents pour Mme Hermeaux, commençant en septembre 1882, échéant le 1er octobre 1885 et loué à raison de $66 66 par mois.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

2mai—2 6 9 13

G Happe vs F. G. Chamberlain.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'encan Arcade, rue des Magasins entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville SAMEDI, 31 mai 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et connu comme le lot numéro deux dans l'îlet numéro [illegible] borné par les rues Gasquet, Robertson, Canal et Villere, conformément à un plan dressé par Pilié et Springbett, voyers, le 21eme jour de juillet 1838, annexé à un acte du 5 octobre 1839 passé pardevant L. T. Caire, notaire, ancienne propriété acquise par Frederick G. Chamberlain de David Coule, par acte pardevant Andrew Hero Jr, notaire, en date du 11 octobre 1877. Ledit acte d'acquisition est enregistré au bureau des transferts, livre No 110, et mesure trente pieds de face à la rue Gasquet sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

29 avril—9 6,13 20 27,31 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par les présentes que le 11e jour de février 1884, cette Cour, dans l'affaire ci-dessous mentionnée, a rendu un jugement conçu en ces termes:

Mme ELIZA SHEEAN vs. PATRICK CARROLL, No 10,[illegible]—Dans cette affaire, soumise au jugement de la Cour, pour les motifs oralement assignés par la Cour, la loi et les preuves étant en faveur de la demanderesse. Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse Mme Eliza Sheean, et contre le défendeur, Patrick Carroll, son mari, décrétant une séparation de biens entre la dite demanderesse et son mari susdit, ainsi qu'une dissolution de la communauté de biens et acquêts existant auparavant entre eux.

Il est de plus décrété que la demanderesse touche et recouvre du défendeur la somme de sept mille piastres, avec l'intérêt légal sur ce montant, à partir de la demande judiciaire jusqu'à ce que la somme soit payée, ainsi que tous les dépens.

Jugement rendu le 11 février 1884.

Jugement signé le 19 février 1884.

(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nlle-Orléans ce troisième jour de mars de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre vingt-quatre.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

3mai—4f

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Mme Louisa Schantz et autres, contre John Schantz et autres. Dans l'affaire de Frederick Ernst et autres demandant une monition. — No 9796.

A tous ceux que cela peut concerner, salut:

Attendu que Frederick Ernst, Félix Ernst Jr, et Joseph Buhler ont acheté à une vente publique, faite par Nicholas J. Hoey, encanteur, de la raison Hoey & O'Connor, encanteurs, le 9 février 1884, en vertu d'un ordre ou jugement de l'hon N. H. Rightor, un des juges de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire de Mme Louisa Schantz contre John Schantz et autres, No. 9796 du docket de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, et s'est adressée à cette Cour pour une monition ou annonce, conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de l'Acte No 95, approuvé le 10 mars 1870, et contenu dans les Statuts Révisés de la Louisiane.

Avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, qui auraient quelque droit, titre ou réclamation à faire valoir contre la propriété ci-après décrite, par suite d'une informalité quelconque dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a eu lieu, ou d'une irrégularité ou illégalité quelconque dans l'estimation ou dans les annonces relativement à l'époque ou au mode de vente, ou de tout autre vice quelconque d'avoir à déduire dans les trente jours qui suivront la date de la première insertion de cette monition dans les journaux, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

A ladite vente de la propriété ci-après décrite Frederick Ernst, Felix Ernst Jr. et Joseph Buhler en sont devenus les acquéreurs pour la somme de huit cent dix ($810) dollars.

La description de la propriété telle qu'elle apparaît du titre à ladite propriété signé par ledit Nicholas J. Hoey, encanteur, et les parties à ladite affaire, passé pardevant Benjamin Ory, notaire, le 7 mars 1884, et enregistré au Bureau des Aliénations, le 8 mars 1884.

Un certain terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les dépendances et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Faubourg Livaudais, maintenant dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet numéro cinquante et un, compris entre les rues Troisième, Quatrième, Laurel et Live Oak, et désigné par le numéro quinze sur un plan dressé par Henry Moelhausen, voyer, en date du 27 décembre 1848, et déposé pour référence en l'étude de C. Braun, alors notaire pour la paroisse de Jefferson; le dit terrain mesure vingt huit pieds de face à la rue Live Oak, sur une profondeur de cent dix-sept pieds, entre lignes parallèles, mesure américaine. Etant la même propriété achetée par feu Valentine Schantz ou Schantz, pendant son mariage avec feue Mme Margaret Wetzel et pendant la communauté de bien et d'acquêts qui existaient entre eux, par achat de Mme veuve Rosalie Bernard, conformément à un acte passé pardevant Jno. T. Coffee, notaire en cette ville, le 22me jour de juin 1858, dûment enregistré dans le bureau des aliénations pour la paroisse, dans le livre 12, folio 250 du transfert Lafayette.

Bureau du Greffier, Nlle-Orléans, 9 avril 1884.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
(Signé) E. A. LUMINAIS, Député-Greffier.

Pour copie conforme:

E. A. LUMINAIS, Député-Greffier.

10 avril—3f en 30 jours

Succession de Edward Dupasseur.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans; No 11,306—Division —. Attendu que F. S. Wiltz, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward Dupasseur, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

6 mai—6 10 15

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Succession de René Légier.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 10,563

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureaux Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 17 mai 1884, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St. Charles, rue St Charles. En vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 3 avril 1884, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1° La sixième portion indivise d'un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Marigny, Urquhart, Mandeville et Moralès, faisant partie du lot No 1 de l'îlet 58, mesurant, mesure française, 30 pieds ou plus de face à la rue Marigny sur 63 pieds 11 pouces de profondeur, mesure américaine.

2° La sixième portion indivise d'un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le même îlet, ainsi qu'il est désigné ci-dessous par le No 3, mesurant 26 pieds 7 pouces 3/8 de ligne de face à la rue Moralès, sur 100 pieds 11 pouces de profondeur et s'élargissant de 9 pieds 10 pouces 18 de ligne, à une distance de 63 pieds 7 pouces 3 lignes de la rue Moralès, ainsi le surplus de la profondeur du dit lot de terre a une largeur de 36 pieds 6 pouces.

3° La sixième portion indivise d'un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent, dans l'îlet No 59, renfermé par les rues Bons Enfants, Mandeville, Marigny et Moralès, désigné par le No 3, mesurant, mesure américaine, 32 pieds de face à la rue Bons Enfants, sur 120 pieds 7 pouces 2 lignes de profondeur.

4° Les neuf cent douzièmes (9/112) portions indivises d'un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 2 de l'îlet No 58, mesurant, mesure anglaise, 38 pieds 6 pouces de face à la rue Moralès sur 160 pieds 11 pouces de profondeur, entre les rues Marigny et Mandeville.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs.

15 avril—15,26,3,10,17 mai

Deux cottages sur la rue Kerlerec, Nos 101 et 103.

Vente pour effectuer un partage.

Anthony Perrault et al. vs. Appolinaire Perrault, tuteur, etal.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 10,537.

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 17 mai 1884, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 4 avril 1884 et signé le 9 du même mois et année.

Les propriétés suivantes, savoir—

Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 18 et 19 de l'îlet No 5, compris entre les rues Kerlerec, Marais, Columbus et St Claude.

Le lot No 18, mesure 30 pieds 6 pouces de face à la rue Kerlerec, sur 120 pieds 10 pouces de profondeur.—Ensemble une maison en bois couverte en ardoises ayant trois chambres et galerie sur le côté, cuisine double, cour carrelée, hydrant, lieux d'aisance, etc.

Le lot No 19, mesure 30 pieds 6 pouces de face à la rue Kerlerec, sur 120 pieds 10 pouces de profondeur.—Ensemble une maison couverte en ardoises, ayant trois chambres avec galerie sur le côté, cuisine double, cour carrelée, hydrant, lieux d'aisance, etc., etc.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Oscar Drouet, notaire aux frais des acquéreurs.

Les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1884 seront à la charge des acquéreurs en sus du prix d'acquisition. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs sur le prix d'adjudication afin de garantir la vente.

12 avril—12,19,26—mai 3 10,17.

Quatre résidences formant encoignure aux rues Delery et Delaronde à un îlet du fleuve et en face des Casernes des Etats-Unis.

Succession de Jean Pere Belli

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 9240.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI 17 mai 1884, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 3 mars 1884.

Les propriétés suivantes, savoir—

Quatre lots de terre contigus situés dans le Troisième District de cette ville désignés par les lettres A, B, C et D dans l'îlet compris entre les rues Delery, Tikoo, Delaronde et Moreau.

Le lot A mesure 43 pieds 5 pouces de face à la rue Delaronde sur 107 pieds 8 pouces et lignes de profondeur.—Ensemble une maison en bois reliée de bois, ayant galerie sur la face, de quatre chambres, cabinet, cuisine double, deux citernes, puits, lieux d'aisance, &c.

Le lot B forme l'encoignure des rues Delaronde et Delery, et mesure 5[illegible] pieds 1 pouce de face à la rue Delery sur une [illegible] et profondeur à rue Delaronde de 91 pieds 5 pouces.—Ensemble une maison en bois ayant huit chambres et hangars. Une autre bâtisse dans la cour de trois chambres, lieux d'aisance, deux citernes, etc.

Le lot C mesure 55 pieds 3 pouces 3 lignes de face à la rue Delery, sur 91 pieds 5 pouces de profondeur. Ensemble une maison en bois couverte en ardoises ayant deux chambres devant et deux [illegible] etc.

Le lot D mesure [illegible] pieds 2 pouces de face à la rue Delery sur 91 pieds 5 pouces de profondeur. Ensemble une maison en bois ayant quatre chambres, deux cabinets et galerie derrière, une autre bâtisse dans la cour de quatre pièces, citernes, lieux d'aisance, etc.

Le tout conformément aux plans qui seront posés à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un an de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1884 seront à la charge des acquéreurs en sus du prix d'acquisition.

Actes de vente pardevant Anatole A. Kerr, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé sur le prix d'adjudication afin de garantir la vente. 12av—12 19 26—mai3 10 17

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois grands lots de terre de valeur dans le Deuxième District. Succession de Mme Louise Cauvin, veuve de Pierre U. Guéringer.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

Dossier No 10,832.

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES, WARREN HOMES encanteur, Bureau No 9 rue Carondelet.—SAMEDI, le 10 mai 1884, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasin, entre Natchez et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division D, en date du 7 avril 1884, dossier No 10 832 dans l'affaire de la succession de Mme Louise Cauvin, veuve de Pierre U Guéringer, à l'encan, il sera vendu—

Trois lots de terre de valeur, situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Rochebiave, Bienville, Dorgenois et Conti, désignés comme les Nos 19, 20 et 21; les dits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de 150 pieds 4 pouces et 5 lignes, le tout plus ou moins, entre lignes parallèles conformément à un plan fait par J Comonny et L Surgi, arpenteurs, le 10 octobre 1841 et déposé en l'étude de P. P. Labarre, anciennement notaire, conformément à un plan de Chas Schlundel, en date d'avril 1874.

Ces trois lots étant de très grands lots, offrent une occasion rare pour ceux qui veulent faire bâtir.

Conditions—Comptant pour U. S Currency.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dues et exigibles en 1884.

9 avril—9 13 20 27—mai 4 à la date

Avis aux créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS—No 10,756.

Patrick J. Kennedy vs ses créanciers.

Aux créanciers de Patrick J. Kennedy et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de Walter Turnbull un notaire le 2me jour de juin 1884, à 10 heures A. M., pour considérer et agir sur une demande pour un répit.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, juges de ladite Cour.

Nlle Orléans 28 avril 1884.

JAS D. RANKIN, Député-Greffier.

29 avril—3 f inclus le 2 juin

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

P. E. Sarrazin & Krebs et P. E. Sarrazin & Armand D. Krebs, individuellement, vs. Leurs créanciers. — No 11,251, Division D.

ORDRE DE COUR—La cession de la propriété des pétitionnaires de la raison sociale de P. E. Sarrazin & Krebs, et Pierre E. Sarrazin et Armand D. Krebs, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, est acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée de leurs dits créanciers ait lieu et soit convoquée pardevant Chas. Roile, Esq., notaire, SAMEDI, le 31e jour de mai 1884, à 11 heures A. M., dans le but de prendre en considération les affaires des dits pétitionnaires, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits P. E. Sarrazin & Krebs et Pierre E. Sarrazin et Armand D. Krebs soient suspendues, et que N. Vignaud, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nlle-Orléans, 28 avril 1884

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député Greffier

29 avril - 3f en 10 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

H. Loubat, vs. Ses Créanciers. — No 10,969, Division C.

Ordre de Cour—

Aux créanciers du dit Hilaire Loubat et toutes les autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent avis requis d'assister à une réunion des créanciers du dit Hilaire Loubat qui aura lieu pardevant John L. Laresche, Esq., notaire en cette ville, le Jeudi, 5 de juin 1884, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit Hilaire Loubat, élire un syndic et dans l'intervalle que toutes les procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 30 avril 1884.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

JAS. D. RANKIN, Dy. Greffier.

4 mai—3f en 30 j.

Marais Street Steam Brewery

H. F. STURCKEN,

90, 82, 84 et 86 RUE MARAIS,

Entre Conti et St-Louis.

VENTES A L'ENCAN

PAR J. V. GOURDAIN

Propriété de choix formant encoignure, bien située pour n'importe quel genre d'affaires, dans le Troisième District.

Vente pour payer un billet hypothécaire

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 56 rue Royale—SAMEDI, le 17 mai 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, à l'encoignure des rues St Claude et Columbus dans l'îlet borné par les rues Columbus, Remparts, St Antoine et St-Claude mesurant 42 pieds de face à la rue Columbus, sur une profondeur et façade à la rue St-Claude de cent vingt sept pieds sur la ligne de l'autre côté, il mesure cent vingt trois pieds et sur la ligne du fond il mesure soixante et un pieds trois pouces et quatre lignes.

Les améliorations consistent en une maison en bois à un étage, formant l'encoignure des rues St-Claude et Columbus, divisée en deux corps de logis, ayant de chaque côté 2 grandes chambres, 1 cabinet et galerie; une grande allée sur la rue Columbus, cuisine ayant de chaque côté 1 chambre et 1 cabinet, lieux d'aisance, cuve, puits, cour briquetée, aussi, une maison en bois recouverte en ardoises, dans le fond de la propriété susdite décrite contenant 3 chambres et galerie, cuisine contenant 1 chambre, cuve et puits.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés avec 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement avec toutes les autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1884, en sus du prix d'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent au comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire aux frais de l'acquéreur.

8mai—8, 10, 15, 17

Grocerie! Grocerie!

Vente péremptoire pour cause de départ.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau No 56 rue Royale.—JEUDI, 8 mai 1884, à 10 1/2 heures A. M., au coin des rues St-Claude et Kerlerec, Troisième District.

GROCERIES! Il sera vendu à l'encan, la grocerie bien connue qui s'y trouve, appartenant à M. Pierre Labat, comprenant un fort stock de groceries de famille et de fantaisie choisies, ainsi qu'un grand assortiment varié de vins de Bordeaux et de Californie, whiskies, liqueurs, etc, etc.

Aussi une installation complète de boucherie avec tous les outils et ustensiles nécessaires pour son exploitation.

Un excellent cheval et un wagon.

Un billard pigeon-bois en parfait état.

Conditions—Comptant sur livraison.

4 mai—4 6 7 8

PAR B. ONORATO.

Vente de commerce d'Huiles Essentielles.

200 livres Huile Nouvelle Bergamotte,
2[illegible] Orange (sweet).
250 Limon.

En débarquement du S. S. "Brinklurn," de Messine.

VENDREDI, 9 mai 1884, à 11 heures du matin, à la salle d'encan, No 45 rue Royale il sera vendu les huiles essentielles ci-dessus décrites, en quantité à la convenance des acheteurs et pour le compte de qui il appartiendra.

Conditions—comptant sur le lieux.

B ONORATO, Encanteur

N. B. Ces huiles proviennent de la maison connue dans le monde entier le Jos D Angelo, de Messina, ce qui est une garantie quant à leur qualité. 6mai—à la date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de choix dans le Deuxième District,

Rue Robertson, entre Dumaine et St-Philippe.

Succession d'Alcide St-Hubert.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division B—No 10 [illegible]

PAR B. ONORATO Encanteur—Bureau 45 rue Royale—SAMEDI 24 mai 1884 à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue Magasin, entre les rues Gravier et Allée Natchez dans le Premier District de cette ville en vertu d'un ordre de l'Hon Henry L Lazarus juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 10 avril 1884 je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Robertson, Villere, Dumaine et St Philippe mesurant 37 pieds 6 pouces 5 lignes de face à la rue Robertson sur une profondeur de 128 pieds—Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire aux frais de l'acquéreur. Un dépôt sera payé, en sus de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1884. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour tenir la vente.

[illegible] 19, 26—mai 10 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété bien située dans le Premier District.

Coin des rues Magazine et Melpomene

4 actions de la Compagnie d'assurance Teutonia.

45 actions de la Compagnie d'assurance La Fayette.

27 actions du Germania National Bank de la Nouvelle-Orléans.

Piano, argenterie plaquée, etc.

Dans l'affaire de la succession de feu Philippe Meyer.

A l'encan pour des conditions faciles.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 11[illegible]

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI 24 mai 1884 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magasin, entre les rues Gravier et Natchez en vertu d'un jugement en partage rendu par l'Hon. H. L. Lazarus juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E en date du 17 avril 1884 et signé le 23 avril 1884, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Constance, Magazine, Melpomene et Thalie, désignés par les Nos 12 et 13 et mesurant comme suit: le lot No 12, 24 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Magazine, même largeur dans le fond, laquelle a une allée commune au dit lot et à autres sur 110 pieds de profondeur, et le lot No 13, formant l'encoignure des rues Magazine et Melpomene, 23 pieds de face à la rue Magazine sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, ayant divisée en trois corps de logis ayant chacun salon double et environ 6 chambres, gaz partout, hydrant, citernes, cour parfaitement briquetée, &c., et portant les Nos municipaux 386, 388 et 390 rue Magazine.

Aussi,

45 actions du fonds capital du Teutonia Ins. Co of New Orleans

45 actions du fonds capital du Lafayette Ins. Co of New Orleans.

27 actions du Germania National Bank de la Nouvelle Orleans

Et le même jour à 10 1/2 heures a. m., à ma salle d'encan, No. 45 rue Royale, il sera vendu: 12 couteaux plaqués à 4 do. fourchettes, 4 do cuillères à thé, une grande cuillère en argent et un piano. Le tout d'après inventaire déposé en mon bureau.

Le dit stock sera vendu en lots de cinq (5) actions, à l'option de l'acheteur d'en prendre un plus grand nombre au même prix.

Termes et Conditions—Pour les actions et les meubles, comptant, sur livraison.

Pour les propriétés immobilières: Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant 7 pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente devant comprendre toutes les clauses usuelles de garantie, 5 (?) d'honoraires d'avocat en cas de procès, la police d'assurance transférée au vendeur.

L'acquéreur assumera, en sus du prix d'adjudication, le paiement des taxes dues et exigibles en 1884.

Un dépôt comptant de 10 0/0 sera requis sur les lieux afin de garantir la vente.

Actes de vente pardevant W O Hart, notaire, 81 rue St. Charles, aux frais de l'acquéreur.

24avril—24, mai3, 10,17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Successions d'Albert et de Maria Anderson.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division B—No 10,825.

PAR B. ONORATO encanteur—Bureau: 45 rue Royale—SAMEDI, 7 juin 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre le Natchez Alley et la rue Gravier, en vertu d'un ordre l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District, en date du 28 avril 1884, je vendrai à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une moitié indivise d'un terrain, avec tous les droits, passages et avantages qui y appartiennent, terrain situé dans le Troisième District de cette ville, et la moitié du terrain No 6 qui est compris entre les rues Joséphine, Bagatelle, Célestine et St Antoine, et mesure 31 pieds 18 pouces et 7 lignes de façade rue St Antoine sur 123 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

L'acte de vente pardevant E. Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur, qui paiera les taxes dues et exigibles en 1884, en sus du prix d'adjudication. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera exigé sur les lieux pour assurer la vente.

Et le même jour, 10 heures du matin, pour le compte de la même succession, il sera vendu un lot de meubles et d'effets mobiliers, transférés pour l'agrément des acquéreurs en ma salle de vente, 45 rue Royale.

Conditions—Comptant

4mai—10 17 24 31—7 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Second District.

Successions de Mme Louis Dauni et Annie Danton.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 10,617.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureaux 45 rue Royale — SAMEDI, 7 juin 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natches, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 30 avril 1884, je procéderai à la vente à l'encan, des propriétés ci-dessous décrites:

Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Derbigny, Ursulines, St Philippe et Roman, mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la rue Derbigny sur 139 pieds 4 pouces de profondeur.

Conditions—comptant.

Acte de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1884. Un dépôt au comptant de 10 0/0 sera requis sur les lieux pour assurer la vente.

Et le même jour à 11 heures du matin, à ma salle d'encan, No 45 rue Royale, il sera vendu, un assortiment de meubles et effets mobiliers appartenant aux mêmes successions.

4 mai—4,10,17,24,31—juin 7

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage sur la rue Vallette à Alger.

Succession de Patrick James Courtney No. 10,228.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No. 17 rue Carondelet, LUNDI, 9 juin 1884, à midi et demi, à la Bourse d'encan du Ferry Barrett, au débarcadère des ferries du Premier et du Deuxième District, à Alger, Cinquième District, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 6 mai 1884, il sera vendu à l'encan:

La propriété cottage No 37 rue Vallette, à Alger, maintenant Cinquième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Vallette, Pater, Olivier et Delaronde, le lot mesure 26 pieds 1 pouce de face à la rue Vallette sur une profondeur de 83 pieds 8 pouces.

Conditions—Comptant—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1884 et fera un dépôt de 10 pour cent au comptant pour lier la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Octave De Armas, notaire, No. 176 rue Royale.

8 mai 8 17 24 31—8 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété à McDonoghville.

Succession de Grégoire et Anne Cantens.

No 10,817—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juin 1884, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, en la ville de la Nouvelle Orléans, en vertu d'un jugement pour effectuer un partage rendu dans l'affaire ci-dessus, par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 28 avril 1884, et signé le 1er mai 1884, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° **Neuf lots de terre** à McDonoghville, dans l'îlet No. 20 bornés par les rues Lapeyrouse, Socrate, Jefferson et Adams, désignés par les Nos. 1 à 3 et 7 à 12 sur un plan de Pilié le 18 février 1860. Les lots Nos. 1 et 2 mesurent chacun 60 pieds de face à la rue Adams sur une profondeur de 120 pieds. Le lot No. 1 forme l'encoignure des rues Lapeyrouse et Adams. Le lot No. 3 mesure 60 pieds de face à la rue Adams sur une profondeur de 150 pieds. Les lots Nos 7, 8, 10 et 11 mesurent chacun 60 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot No 7 forme l'encoignure des rues Jefferson et Socrate et le lot No 12 forme l'encoignure des rues Jefferson et Lapeyrouse. Le lot No 9 mesure 60 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 150 pieds et le lot No 12 mesure 60 pieds de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur de 120 pieds.

2° **Trois lots de terre** à McDonoghville, dans l'îlet No. [illegible] bornés par les rues Jefferson, Adams, Ecole Prévost et Americus, désignés par les Nos 3, 11 et 12 sur le plan ci-dessus mentionné.

Le lot No 3 mesure 60 pieds de face à la rue Prevost sur une profondeur de 120 pieds (au pied français). Le lot No 11 mesure 60 pieds de face à la rue Americus, sur une profondeur de 120 pieds et forme l'encoignure des rues Adams et Americus, (au pied français) et le lot No 12 mesure 60 pieds de face à la rue Adams sur une profondeur de 150 pieds, (au pied français.)

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à un crédit de un et deux ans, qui devra être garanti par billets d'acquéreur, ils devront être divisés en parties égales pour effectuer un partage entre les héritiers et payables un an et deux ans après leur date avec intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement et devront être garantis de leur paiement par le privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les acquéreurs auront le droit de payer tout le montant du prix de leur adjudication ou plus d'un tiers au comptant. Les actes de vente devront contenir les clauses de non-aliénation et, en cas de procès, les clauses de 5 pour cent d'honoraires d'avocat. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles durant 1884 et un dépôt de 10 pour cent au comptant sera exigé au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Joseph D. Taylor, notaire, No 170 rue Commune. 8mai—6 17 24 31 juin7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ilet de terre de valeur,

Rue Magazine, près l'Avenue Peters.

Sallie S. King, tutrice naturelle, etc., vs. Henry L. King et Belle F. King.

No 10,843—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente en partage

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juin 1884 à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un jugement en partage, rendu et signé dans la susdite affaire le 1er mai 1884, par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, il sera vendu à l'encan les propriétés ci-dessous décrites, à savoir—

Vingt-quatre terrains formant tout l'îlet de terre dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Magazine, Camp, Octavia et Joseph. Les dits terrains sont numérotés 1 à 24 inclusivement conformément à un plan qui sera exposé à la vente.

L'îlet mesure 270 pieds de face sur la rue Camp, 347 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Octavia, 270 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Magazine et 345 pieds 11 pouces de face à la rue Joseph. Cet îlet est le deuxième au-dessus de l'Avenue Peters et est placé au centre de la section de la ville la plus désirable du quartier Upper Magazine et près la nouvelle voie M Donogh.

Et le même jour à 2 heures de l'après-midi au bureau de feu John E. King No 60 rue Magazine, entre Natchez et Poydras, il sera vendu dans la même affaire—

Dix actions du "N. O. Pacific R. R. Co" de $100 chacune, certains comptes, une montre en or, un lot de meubles de bureau, et deux coffres en fer, dont un à deux portes avec serrure à combinaison.

Conditions de la vente—Pour les actions, effets mobiliers, etc., comptant. Pour la propriété foncière, un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs et le reste à un et deux ans de crédit, ou tout en billets des acquéreurs portant intérêt au taux de 8 pour cent par an du jour de la vente et garantis par privilège de vendeur, avec les stipulations de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, et toutes les autres clauses usuelles. Les dits billets seront faits aux titres et au gré des parties intéressées. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles durant l'année 1884, et feront un dépôt de 10 0/0 au comptant au moment de la vente.

Actes de vente pardevant T. Wharton Collens, notaire 46 rue St-Charles aux frais de l'acquéreur.

6 mai—6 17 24 31,7 juin

VENTE DE CONSTABLE.

Mme Fanny Asher vs. L. P. Briant

QUATRIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, No 7040—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Thos. J. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 900 rue des Magasins, entre l'Avenue de la Louisiane et la rue Toledano dans le Sixième District de cette ville, le SAMEDI, 10 mai 1884, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

T. M. HEATHERTON, Constable.

30av—30 mai4 10

AVIS DE SUCCESSION.

Successions de John Deeves et sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,326 Division B—Attendu que William H. Deeves a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions des feus John Deeves et sa femme, décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

8 mai—8,12,17

Succession de Mme Kate Desrayaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 1,801—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par F. S. Wiltz, Jr administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

4 mai—4,8,13

Succession de Catherine Burns.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11 249 Division D—Attendu que Michael J. Burns, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Catherine Burns, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

4mai—4, 8, 13.

Succession de Louisa Werner, épouse décédée de Fred Hecker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11 323 Division—Attendu que F. S. Wiltz, Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Louisa Werner, épouse décédée de Fred Hecker, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour

JAMES T. CLARK, Greffier.

7mai—7,11,16

Succession de Marie Celeste De l'homme, veuve de Pierre Trépagnier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,303—Division D—Attendu que F. Oscar Trépagnier a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Marie Celeste De l'homme, veuve de Pierre Trépagnier décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

7mai—7 11 16

Successions de Mme Caroline Boyd et Stephen Boyd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 9981 et 10,305—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mlle M. Linderman administratrice et F. S. Wiltz Jr. administrateur de ces successions, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

3 mai—3 7 11

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison, Croix et Boucles d'oreilles en diamants, chaine en or, Plaqué, etc.

Succession de Henri Bassemeir.

No 9833.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Succession de feue Catherine Bassemeir, femme de Jacob Mans.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans —No 7,694.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—LUNDI, 12 mai 1884, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'encan au No 1010 rue Tchoupitoulas, entre les rues Neuvième et Harmonie, en vertu et conformément à deux ordres en date du 11 mars 1884, par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, pour le compte des deux sus-dites successions, le contenu du local comprenant—

Meubles de salon en noyer noir, ameublements pour chambres en noyer noir. Berceuses (C. S. Rocker), coffres en cèdre, armoires, chaises, tables, malles, bibelots, machine à coudre, coffre, pendules, stove de cuisine, articles de cuisine, coffre en fer, etc.

—Aussi—

1 croix en diamant et chaine en or, boucles d'oreille en diamant, plaqué etc.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. 1er mai—1,4,9,12

PAR HOEY & O'CONNOR.

Maison sur la rue Dauphine, coin Bourgogne et Conti.

Rue Moralès et l'Avenue St-Bernard.

Le tout loué à de bons locataires.

Vente à crédit pour le compte des parties à l'étranger.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 10 mai 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan:

1° La rangée de cinq maisons avec enseignes en briques, à deux étages, dans le fond, formant l'encoignure sud ouest des rues Bourgogne et Conti. Le terrain mesure 134 pieds 3 pouces et deux lignes de face à la rue Bourgogne sur une profondeur et façade à la rue Conti de 65 pieds, le tout est loué à une personne à raison de $60 par mois et sous-loué par lui. Les maisons seront vendues séparément s'il est nécessaire.

2° La bâtisse en briques à un étage, Nos 62 et 64 rue Dauphine, sur le côté est, entre Bienville et Conti. Le lot mesure 63 pieds 8 pouces et 1 ligne de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 127 pieds et 2 lignes. Il y a en tout à peu près 14 chambres, qui peuvent être divisées en 3 corps de logis. La propriété rapporte maintenant $37 par mois.

3° Deux cottages et deux terrains à l'encoignure sud-est de l'avenue St Bernard et de la rue Moralès. Les terrains mesurent ensemble 69 pieds de face à l'avenue St Bernard sur une profondeur et façade à la rue Moralès de 92 pieds 5 pouces. Chaque cottage a 2 chambres, 2 cabinets et une cuve, une maison à un étage à l'encoignure rapporte $12 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, le reste à 1 et 2 ans de crédit avec intérêt à raison de 8 pour cent par an. Les clauses usuelles de securités et lien de vendeurs inclus, le remboursement des primes d'assurance, assurances ou paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1884 et un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Actes de ventes aux frais des acquéreurs, pardevant N. B. Trist, notaire.

27 avril—27—4 10 mai

Occasion Rare

Comme Placement ou pour Résidence

Salon et Hotel bien connu près de la rue du Canal.

Le Salon et Hotel Borges' No. 109 rue de la Douane, entre les rues Royale et Bourbon

A l'encan à de longs termes,

Pour effectuer un partage entre parties intéressées.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet—SAMEDI 24 mai 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu à l'encan:

La bâtisse en briques à trois étages et demi No 109 rue de la Douane, côté nord, entre les rues Royale et Bourbon. Le terrain mesure 31 pieds 1 pouce de face à la rue Douane sur une profondeur de 148 pieds 10 pouces et 1 ligne de la devanture. La ligne latérale sur la rue Bourbon se rétrécit à 1 pied 11 pouces, puis a une seconde profondeur de 59 pieds 11 pouces de la ligne de fond et a une profondeur de [illegible] pieds 5 pouces 8 lignes de la devanture. La ligne latérale sur la rue Royale est en angle droit à [illegible] pieds 1 pouce et puis a une seconde profondeur de 49 pieds 9 pouces et 4 lignes à la ligne de fond, la profondeur totale étant de plus de 2[illegible] pieds.

La bâtisse est solidement construite, avec une véranda en fer à chacun des trois étages, a un grand corridor et un grand salon sur le devant, [illegible] autant trois chambres, a pétanques (?) et [illegible] de billard au dessus et quatre magnifiques chambres avec portes à coulisses, grandes salles et grands escaliers, deux chambres au corps principal de logis. Les ailes ont trois étages avec galeries et contiennent environ 18 chambres.

Cette propriété depuis sept ans passés, a été occupée par le locataire actuel M. Manuel M. Borges, et elle est louée jusqu'au 30 septembre 1884 à raison de $150 par mois pour les six premiers mois et de $125 pour les six derniers mois.

A peu de frais comparativement ou pourrait faire quarante chambres de sorte que les loyers augmenteraient en proportion.

L'emplacement est convenable à ce genre d'affaires. C'est le local des petits hôtels qui ont toujours fait de bonnes affaires depuis nombre d'années et les améliorations de cette nature se font dans le voisinage immédiat.

Conditions—Un quart ou plus comptant, le reste à un et trois ans de crédit avec intérêt à 8 pour cent par an, privilège de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant cette année 1884 et devra faire 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant N. B. Trist, notaire.

27avril—27—mai4 11,18 23 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois sites de choix pour bâtisse,

Coin des rues Canal et Galvez, et

Trois bâtisses à deux corps de logis

Rue Galvez

Mme Augusta L. Hyams vs. Ingram R Hyams et als.

No 10,154—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente en partage et au comptant.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 31 mai 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement dans la susdite affaire, rendu le 1er avril 1884 par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour, et signé le 8 avril 1884, il sera vendu à l'encan—

Six lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Second District, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Galvez et Miro, désignés par les Nos 19 à 24.

Les lots 19 et 20 ont chacun 28 pieds 10 pouces de face à la rue du Canal sur 114 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 21 a 29 pieds 11 pouces de face à la rue du Canal sur une profondeur et façade à la rue Galvez de 114 pieds.

Le lot No 22 a 28 pieds 5 pouces de face à la rue Galvez sur 13 pieds 3 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 23 a 28 pieds 4 pouces et le lot No 24 a 26 pieds 5 pouces de face à la rue Galvez sur une profondeur, chacun, de 130 pieds 3 pouces et 4 lignes en re lignes parallèles. Sur ces trois lots décrits en dernier lieu sont bâtis trois cottages en bois à un étage et à deux corps de logis rapportant $18 chacun par mois. Chaque lot sera vendu séparément.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1884 et feront un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant John G. Eustis, notaire.

30 avril—30—10,17,24,31 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée et terrain nu, coin de l'Avenue Napoléon et la rue Apollo et sur l'Avenue Peters, près de la rue Laurel.

Succession de Frederick Hottinger.

No 10,561—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI le 24 mai 1884, à midi à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 16 avril 1884, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Dix terrains dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue Peters et les rues Octavia, Live Oak et Laurel, désigné par les numéros 14 à 18 et 28 à 32 et mesurent comme suit, à savoir:

Les lots Nos 14 à 18 mesurant chacun 30 pieds de face sur l'avenue Peters, sur une profondeur de 136 pieds 3 pouces, et les lots Nos 28 à 32 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Octavia sur une profondeur de 135 pieds 3 pouces. Les dits lots sont entourés et en culture avec jardin potager—ils font face à l'Asile Poydras et sont entre deux lignes de chars urbains.

2° Trois terrains ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Jena, Apollon et Bacchus et l'avenue Napoléon, désignés par les Nos 9, 10 et 11, et se touchant, et mesurent comme suit.

Les lots Nos 9 et 10 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Apollon sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 10 forme l'encoignure de l'avenue Napoléon et de la rue Apollon.

Les améliorations consistent en une grande vacherie, construite dans le fond de chacun des lots. Le lot No 11, formant le terrain de clôture, mesure 40 pieds de face à l'Avenue Napoléon sur une profondeur de 90 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage double en bois à un étage, cuisine, etc.

C'est une excellente location pour une vacherie, étant bien située pour un bon pâturage.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes exigibles durant 1884, un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Frank Hébert, notaire, No 46 rue St-Charles. 20avril 20 mar3 10 17 24

Mme Z. FORTIER,

No 163 rue Roman,

OFFRE son traitement des yeux aux personnes ayant eu la vue de l'ophthalmie purulente, de petite vérole et des maladies de la cornée, lors même qu'elle serait entièrement couverte de blanc et regardée incurable, un essai gratuit de huit jours, au bout desquels généralement le blanc commence à se détacher et laisse au malade l'espoir d'une parfaite guérison.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

No. 115,

Rue Annette, entre Claiborne et Derbigny.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear encanteur Bureau No 46 rue Royale.—SAMEDI, 10 mai 1884, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le 3ème district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Annette, Claiborne Derbigny et St Antoine, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Annette sur une profondeur de 72 pieds 7 pouces et 4 lignes.

Les améliorations comprennent une maison à deux corps de logis ayant 4 chambres, arrière bâtisse, citerne, lieux d'aisance, etc et connu par le No 115 rue Annette.

Termes et conditions—Moitié ou plus comptant, la balance à un crédit de un an, pour billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur avec 8 0/0 d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat, assurance par l'acquéreur et transférée de la police et toutes les autres clauses habituelles.

L'acquéreur assumera et paiera les taxes de 1884 en sus de son adjudication, et fera un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Abel Dreyfus, aux frais de l'acquéreur. 4mai—

Résidence pour famille.

No 127 rue Dumaine, entre Bourgogne et Dauphine.

Bâtisses en briques à deux étages avec mansarde.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 10 mai à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan S. Charles—

Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre B dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Dauphine, Bourgogne et St Philippe, mesurant 23 pieds 3 pouces 8 lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 68 pieds 9 pouces.

Les améliorations comprennent une maison de résidence en briques à deux étages avec mansarde ayant deux chambres au rez de chaussée, deux chambres en haut, cuisine, cour, lieux d'aisance &c., et connue par le No 127 rue Dumaine. Loyer $30 par mois.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet à l'ordre pour la somme de [illegible] échu le [illegible] 1884, avec intérêt de 8 0/0 [illegible]. Taxes [illegible] 1884 en sus de son adjudication, [illegible].

Acte de vente pardevant Jas Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.

23avril—26 et mai 3—à la vente

GAGES, GAGES, GAGES.

BROCHES MONTEES OR ET DIAMANTS.

Des derniers modèles.

Bagues en diamants, montures riches nouvelles.

Epingles montées en diamants pour messieurs.

Boucles d'oreilles, montures or et diamants, derniers genres.

Magnifiques Montres en or et argent, manufacture anglaise.

Magnifiques Montres or et argent des premières manufactures américaines, garanties en parfait état.

Magnifiques Montres or et argent, manufactures françaises et suisses.

Chaines d'or pour hommes et femmes, derniers modèles.

Superbes Pendules françaises et américaines.—Argenterie massive, Plaqués assortis.—Pistolets, Fusils, Revolvers, Poignards, etc.—J'ajoute fin de tous genres, ainsi qu'un grand assortiment de Marchandises, trop long à énumérer.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear Encanteur—Bureau 46 rue Royale.—LUNDI 5 mai 1884, à 10 heures a. m., ainsi que les jours suivants, il sera vendu au magasin de prêts de J. Arglade encoignure Conti et Bourbon, toute la propriété restant à se composant en partie des articles ci-dessus mentionnés.

1er mai—

VENTE PEREMPTOIRE

De Propriétés améliorées et de Terrains nus dans le Second et le Troisième District.

Pour clore les intérêts de propriétaires absents.

A LONGS TERMES.

No 125 rue Toulouse,

entre Bourgogne et Dauphine. Résidence en briques à trois étages.

Deux terrains nus rue Bourgogne, entre Toulouse et St-Pierre.

Grand terrain rue St-Pierre, entre Dauphine et Bourgogne, maintenant chantier de bois.

Rue Esplanade, entre Royale et Chartres—Grand terrain au rue Quartier, entre Chartres et Royale.

Terrain nu dans le Troisième District.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 10 mai 1884, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir

1° Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre E dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St Pierre, Bourgogne et Dauphine mesurant 32 pieds de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 128 pieds sur une ligne parallèle et plus rapprochée de la rue Dauphine s'étendant vers la rue St-Pierre puis 4 pieds sur une ligne parallèle à la rue Toulouse et s'étendant vers la rue Bourgogne, puis 32 pieds 3 pouces 4 lignes en ligne s'étendant vers la rue Toulouse vers la rue St Pierre puis 28 pieds sur la ligne parallèle à la rue St-Pierre s'étendant vers la rue Bourgogne, puis 160 pieds 3 pouces 1 lignes sur la ligne s'étendant de la rue St-Pierre à celle Toulouse.

Les améliorations comprennent une résidence en briques à trois étages avec mansarde désignée par le No 125 rue Toulouse, ayant à l'étage inférieur, 2 grandes chambres galerie fermée (?) salon, 4 chambres, cabinet au haut de l'escalier à chaque étage, une bâtisse en briques à deux étages reliée au corps principal de logis ayant à l'étage inférieur 3 chambres, remise, écurie, cave et 5 chambres au premier étage, cour pavée, porte cochère, water works, lieux d'aisance à chaque étage, cour de derrière etc.

2° Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent situé dans le Second District de cette ville désigné par la lettre A dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St-Pierre, Bourgogne et Dauphine mesurant 23 pieds 5 pouces de face à la rue Toulouse, sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent deux bâtisses en bois une bâtisse en briques une écurie pour quatre chevaux, waterworks, désigné par le No. 123 rue Toulouse.

3° Deux certains terrains situés dans le Deuxième District de cette ville désignés par les lettres C et D dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Dauphine, Toulouse, et St Pierre, mesurant chacun 32 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 95 pieds 11 pouces.

4° Un certain terrain, situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre E dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Bourgogne, Toulouse et Dauphine, mesurant 42 pieds 1 pouce et 5 lignes de face à la rue St Pierre sur une profondeur de 128 pieds 2 pouces et 6 lignes.

Les écuries sur ce lot de terre ne sont pas comprises dans la vente.

5° Un certain terrain, situé dans le Second District de cette ville, avec les bâtisses qui s'y trouvent désigné par la lettre F dans l'îlet borné par la rue St-Pierre, Bourgogne, Toulouse et Dauphine, mesurant 32 pieds 8 pouces 5 lignes de face à la rue St Pierre sur une profondeur de 160 pieds 6 pouces 2 lignes sur la ligne parallèle et plus rapprochée de la rue Bourgogne allant de la rue St Pierre vers la rue Toulouse, puis 28 pieds sur la ligne parallèle à la rue Toulouse à l'aut de la rue Bourgogne vers la rue Dauphine, puis 32 pieds 3 pouces 4 lignes sur la ligne parallèle et plus rapprochée de la rue Dauphine et s'étendant de la rue St Pierre vers la rue Toulouse, de la 37 pieds 5 pouces et 2 lignes sur une ligne parallèle à la rue Toulouse et s'étendant de la rue Bourgogne vers la rue Dauphine, de la 9° pieds 2 lignes sur une ligne parallèle à la rue Dauphine s'étendant de la rue Toulouse vers la rue St Pierre de la 32 pieds 5 pouces 5 lignes sur une ligne parallèle et la plus rapprochée de la rue St Pierre, s'étendant de la rue Dauphine vers la rue Bourgogne de la 103 pieds 10 pouces 6 lignes sur une ligne parallèle à la rue Dauphine et s'étendant de la rue Toulouse à la rue St Pierre

Dans le fond de cette propriété est une bâtisse à deux étages avec deux chambres au rez-de-chaussée et trois au premier étage.

Les terrains décrits dans les paragraphes 3, 4 et 5 seront vendus ensemble et si le prix ne s'élève pas à un montant satisfaisant pour les parties intéressées ils seront vendus séparément.

6° Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre A, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Quartier, Royale et Chartres, mesurant 33 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Esplanade sur une profondeur de 123 pieds 10 pouces 1 ligne sur le côté le plus près de la rue Royale et 122 pieds 1 pouce sur la ligne du coté opposé et 33 pieds 3 pouces de largeur dans le fond.

7° Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre B dans l'îlet borné par les rues Quartier, Royale Esplanade et Chartres mesurant 31 pieds 8 pouces de face à la rue Quartier sur une profondeur de 87 pieds 5 pouces sur le côté le plus près de la rue de Chartres, et 85 pieds 6 pouces sur la ligne de l'autre côté, et 31 pieds 6 pouces 4 lignes de largeur dans le fond, le séparant du lot A ci-dessus décrit.

Le tout conformément au plan d'Arthur De Armas, député voyer de cette ville.

8° Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Rousselin, Pegasus, Abasie et Aubry, mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Rousselin sur une profondeur de 104 pieds 11 pouces et 4 lignes.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un ou deux, et trois ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, et garantie par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, l'acte de vente contenant la clause de non aliénation et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le paiement des billets, assurance des bâtisses. L'acquéreur assumera les améliorations jusqu'au montant de la portion à crédit et transférera la police au porteur des billets et assumera pour et au-dessus du prix de l'adjudication les taxes d'Etat et de ville pour 1884 et tous les taxes subséquentes et un dépôt de 10 pour cent avec [illegible] sera requis au moment de l'adjudication pour forme l'acquéreur et à remplir les conditions de la vente, et il devra aussi passer l'acte de vente dans les quinze jours qui suivront la vente.

Actes de vente pardevant Geo. C. [illegible]